

LE NOUVEL EXAMEN NATIONAL DU PERMIS DE CHASSER



La réussite à l'examen du permis de chasser permet d'obtenir le titre permanent du permis de chasser et de le faire valider. Depuis le 1^{er} janvier 2014, les nouvelles modalités de l'examen national du permis de chasser sont entrées en vigueur. Elles ont entraîné un certain nombre de changements auxquels les Fédérations et l'ONCFS ont dû s'adapter. Quant aux candidats, la recette du succès n'a pas changé : du travail et de l'application !

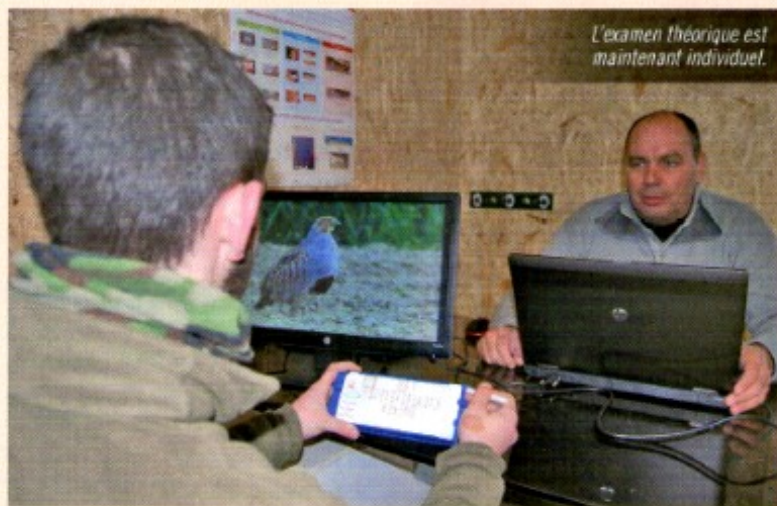
Ce qui a changé au 1^{er} janvier 2014 pour l'épreuve de l'examen

- Une seule convocation pour une épreuve qui se déroule en une seule séance composée en premier lieu des exercices pratiques, puis, en cas de réussite, des questions théoriques.
- Un barème de notation sur 31 points dans le cadre duquel le candidat doit obtenir la note minimale de 25 points, en ayant correctement répondu à la question éliminatoire de la partie théorique et sans avoir eu de comportement éliminatoire aux exercices pratiques.

La séance des exercices pratiques

L'examen, qui débute par les exercices pratiques, comporte **quatre modules** :

- 1- Un parcours d'obstacles (parcours de chasse simulé) avec tir à blanc (fusil à canons basculants) : 7 points, dont 1 de comportement général.
- 2- Une épreuve de transport, démontage sommaire et rangement d'une arme de chasse (fusil à canon lisse) dans un véhicule (étui long ou étui court) : 1 point.



L'examen théorique est maintenant individuel.

- 3- Une épreuve de tir sur plateaux d'argile avec cartouches à grenaille, arme à canon basculant ou semi-automatique au choix du candidat : 7 points, dont 1 de comportement général.
- 4- Une épreuve de tir sur cible symbolisant un sanglier courant, avec arme à canon rayé, mettant le candidat dans une simulation de poste en battue avec montage et démontage de la culasse, chargement et déchargement de la carabine : 6 points, dont 1 de comportement général.

À noter que tout comportement dangereux au cours de ces exercices est immédiatement éliminatoire et interrompt l'examen.

La séance des questions théoriques

Le logiciel dont dispose l'inspecteur sélectionne, parmi le stock des 414 questions, 10 questions réparties dans les quatre thématiques de l'examen :

- connaissance de la faune sauvage,
- connaissance de la chasse,
- réglementation nature et chasse,
- emploi des armes et sécurité.

Les points de comportement général sont attribués si le candidat a fait preuve, lors de l'exercice pratique concerné, d'une rigueur constante dans :

- l'exécution des procédures de sécurité,
- la manipulation des armes,
- la vigilance,
- le respect de l'environnement.

Les questions éliminatoires appartiennent **exclusivement** à la série relative à l'emploi des armes et à la sécurité.

L'examen est noté à raison d'un point par question, **une faute sur une question éliminatoire** invalidant l'ensemble de l'épreuve. Le candidat doit se réinscrire.

L'inspecteur dispose d'un ordinateur portable avec un logiciel spécifique. Il supervise l'utilisation du poste informatique – PC ou tablette – par le candidat. Une connexion internet n'est pas nécessaire.



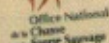
La première épreuve est la pratique.

L'examen pratique du permis de chasser et la sécurité à la chasse

Pour réussir
son examen
et
la pratique
de la chasse



Toutes les manipulations d'armes connexes
Le parcours de l'examen pratique
Les gestes de sécurité



Pour que cette partie, réservée aux questions théoriques, se déroule dans de bonnes conditions matérielles, les FDC doivent mettre à disposition :

- un local avec une pièce spécifique, permettant aux candidats de répondre un par un à l'exercice des questions théoriques, et doté de conditions d'éclairage et d'alimentation électrique permettant le déroulement de l'épreuve dans des conditions de confort et de confidentialité satisfaisantes ;

- ce local étant un ERP, répondant aux normes des établissements recevant du public.

Pour les candidats relevant de la période transitoire, c'est-à-dire les candidats ayant obtenu le certificat de réussite de l'épreuve théorique, telle qu'instituée avant le 1^{er} janvier 2014, ce certificat conserve une durée de validité de 18 mois.

Les candidats munis de ce certificat, sont dispensés de la partie théorique du nouvel examen et obtiennent, de fait, une équivalence de 10 points pour cette épreuve. Ces candidats seront notés sur 31 points, avec une note de 25 points nécessaires incluant les 10 points de l'ancienne épreuve théorique.

Ils n'auront à passer que les exercices pratiques.

Récapitulatif de la notation de l'examen du permis de chasser

Séance des questions théoriques : 10 points		Total des points de l'épreuve : 31 points
Séance des exercices pratiques : 21 points, dont :		
Épreuve I : 7 points, dont 1 de comportement général		Total de points nécessaire à l'obtention : 25 points
Épreuve II : 1 point		
Épreuve III : 7 points, dont 1 de comportement général		
Épreuve IV : 6 points, dont 1 de comportement général		
Total des points de l'épreuve : 31 points		
Arrêt de l'épreuve et élimination :		
- si faute éliminatoire aux questions théoriques		
- si comportement dangereux aux exercices pratiques		



Avec les Fédérations départementales des chasseurs, profitez de l'expérience de dizaines de milliers de candidats pour réussir l'examen du permis de chasser.

La formation théorique et pratique à l'examen du permis de chasser est assurée par les FDC. Elles portent leur attention sur les difficultés rencontrées par les candidats.

Cet ouvrage est le fruit de cette grande expérience pratique couronnée de succès. Il couvre complètement la connaissance de la chasse, y compris celle des espèces. Sa rédaction claire vous permet d'assimiler et mémoriser facilement tout ce qu'il faut savoir pour réussir l'examen.

Plus de 470 photos et dessins en couleurs renforcent la compréhension du texte pour vous apprendre à reconnaître dans le cadre de l'organisation de la chasse, les animaux chassables ou protégés et pour savoir si vous pouvez tirer ou non, compte tenu des conditions de sécurité.

L'examen du permis de chasse 2014, mis à jour conformément aux toutes dernières dispositions réglementant la chasse en France, contient 414 questions qui vous placent en situation réelle d'examen et vous donnent les réponses pour le réussir. Vous trouverez aussi un examen blanc pour vous entraîner chez vous. C'est le manuel favori de la plupart des candidats depuis 1995.

MAISON FAMILIALE RURALE DE SAMER

FORMEZ-VOUS AUX MÉTIERS DE LA CHASSE ET DE LA NATURE

BAC PRO GIBIER
Préparation en 3 ans dès la sortie de 3^e

284, rue Questrecques - 62830 SAMER
03.21.33.53.29
mfr.samer@mfrasso.fr - www.mfrsamer.com

RÉUSSIR autrement

